17

Session du Conseil départemental

Séance du 23 octobre 2026

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Rapporteur : M. SOHIER	N° AD_2026_0094
Commission n°4	41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Décision modificative n° 2 - 2026

Le 23 octobre 2026 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. BOURGEAUX (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. DELAUNAY (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pas de pouvoir donné), M. LE GUENNEC (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. LE MOAL (pouvoir donné à M. SALMON), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), M. MORAZIN (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme SALIOT (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme TOUTANT (pouvoir donné à Mme FÉRET)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h25.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Expose :

La décision modificative n° 2 vise à ajuster les prévisions en dépenses et en recettes inscrites au budget pour en optimiser l'utilisation avant la clôture de l'exercice.

Elle s'inscrit dans un contexte financier marqué par la persistance de fortes contraintes pesant sur les finances départementales. L'évolution dynamique de certaines dépenses obligatoires, conjuguée à des marges de manœuvre budgétaires qui restent limitées et à des incertitudes durables sur les recettes, impose une gestion rigoureuse et prudente des crédits tout au long de l'exercice.

Dans ce cadre, les ajustements proposés demeurent volontairement mesurés et ciblés. Ils visent principalement à adapter les inscriptions budgétaires aux besoins constatés en exécution, sans remettre en cause les équilibres financiers adoptés à l'issue du vote du budget supplémentaire de juin dernier.

Cette décision modificative traduit néanmoins la nécessité de renforcer certains crédits afin de répondre aux obligations et engagements de la collectivité.

Elle intègre notamment une réévaluation de 3,1 millions d'euros des crédits consacrés au revenu de solidarité active, afin de tenir compte de l'évolution du nombre d'allocataires et des dépenses effectivement constatées à ce stade de l'année.

Elle prévoit également l'inscription de crédits principalement en faveur des établissements d'hébergement et services pour les personnes en situation de handicap et les établissements et services habilités à l'aide sociale à l'enfance à hauteur de 4 millions d'euros pour prendre en charge le financement, au titre de l'année 2024, de l'extension des mesures issues du Ségur de la santé. Ils permettront d'assurer leur mise en œuvre complète au bénéfice de l'ensemble des professionnels concernés et constituent un engagement fort du Département d'Ille-et-Vilaine sur une dépense qui ne fait l'objet d'aucune compensation en recettes par l'Etat.

Par ailleurs, le contexte national et international qui pèse notamment sur les prix du carburant amène à proposer une inscription supplémentaire de 320 000 euros. Elle permettra de financer un nouveau plan de soutien carburant pour les personnels des métiers de l'aide à domicile, et pour les assistant.es familiaux.ales, comme cela avait été le cas au printemps dernier.

Pour les mêmes raisons, 390 000 euros de crédits sont également proposés pour couvrir les dépenses de carburant de la flotte de véhicules du Département.

Enfin, il est proposé, dans le prolongement de la décision prise lors de la Commission permanente du 7 septembre, que le Département déploie un soutien exceptionnel à l'agriculture, dans le cadre de ses domaines de compétences pour faire face aux conséquences de la sécheresse 2026 qui frappe l'Ille-et-Vilaine avec la création d'une enveloppe pluriannuelle d'un million d'euros au total avec des dépenses qui se réaliseront principalement après 2026.

Ces inscriptions supplémentaires sont compensées en partie par une inscription moindre des crédits au titre de la prestation de compensation de handicap. Les dernières données d'exécution disponibles montrent en effet que l'évolution de cette dépense reste dynamique mais s'établirait autour de + 7 % par rapport au montant 2025, contre 10 % estimés en début d'année.

Par ailleurs, une augmentation de la prévision de la recette de taxe sur la valeur ajoutée est proposée (+ 2,8 millions d'euros par rapport au montant inscrit au budget primitif) pour tenir compte du taux d'évolution définitif de la TVA en 2025 qui s'est établi à + 0,5 % contre - 0,3 % dans les prévisions initiales de l'Etat.

Sur les dépenses d'investissement, cette décision budgétaire est marquée principalement par l'ajout de 2 millions d'euros sur l'enveloppe dédiée au soutien aux territoires, permettant de solder dès 2026 des engagements pris.

Parallèlement, les recettes d'investissement hors emprunts restent globalement stables avec un report sur 2027 des crédits initialement prévus sur 2026 (1,46 million d'euros) au titre de la

dotation de soutien à l'investissement des départements, compte tenu du décalage des projets concernés par ce financement. Cette baisse est compensée partiellement par l'inscription d'une recette supplémentaire de 700 000 euros pour la participation du Département des Côtes d'Armor aux études et travaux de rénovation du pont Saint-Hubert.

Au-delà de ces adaptations, les mouvements proposés se limitent à des redéploiements et ajustements techniques destinés à garantir la bonne exécution budgétaire de l'exercice.

Compte tenu des éléments précités, la situation synthétique de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2026 se présente comme suit :

en millions d'euros	Dépenses				Recettes			
	BP+BS	DM2	Crédits proposés	Variation	BP+BS	DM2	Crédits proposés	Variation
Fonctionnement	1 130,11	+ 4,46	1 134,56	+ 0,4 %	1 193,29	+ 5,57	1 198,35	+ 0,5 %
Reprise du résultat					25,17	0,00	25,17	
Investissement *	188,88	+ 1,45	190,33	+ 0,8 %	26,60	- 0,28	26,32	- 1,1 %
Total	**1 318,98**	**+ 5,91**	**1 324,89**	**+ 0,4 %**	**1 245,06**	**+ 5,29**	**1 250,34**	**+ 0,4 %**
Ajustement sur l'emprunt d'équilibre					73,92	+ 0,63	74,55	+ 0,8 %

* hors reprise du résultat, emprunt revolving, emprunt de refinancement, remboursements temporaires sur emprunt et emprunt d'équilibre, yc travaux en régie

Sur cette base, l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, après reprise du résultat 2025 et paiement de l'annuité en capital des emprunts, progresse légèrement pour s'établir à 34,9 millions d'euros en 2026.

Ces diverses propositions induisent une augmentation à la marge de 0,6 million d'euros du recours prévisionnel à l'emprunt, celui-ci passant de 73,9 à 74,5 millions d'euros.

I. UNE ÉVOLUTION DES RECETTES MARQUÉE PAR UNE REVALORISATION DES FRACTIONS DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ATTRIBUÉES AU DÉPARTEMENT ET L'INSCRIPTION DE PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DE DISPOSITIFS SUR LE CHAMP DES SOLIDARITÉS

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement progressent de près de 5,57 millions d'euros, portées notamment par une régularisation positive de 2,8 millions des fractions de la TVA reversées par l'Etat à la suite de la notification définitive.

S'agissant des autres ressources relatives à la fiscalité, le produit des avances sur les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties est revalorisé de 181 699 euros afin de tenir compte de la notification reçue. Par ailleurs, les attributions du fonds de péréquation fondé sur les droits de mutation à titre onéreux sont majorées de 114 402 euros, conformément aux montants votés par le Comité des finances locales à la mi-septembre.

Cette décision modificative est également marquée par l'inscription de près de 1,4 million d'euros de dotations, participations et autres concours financiers, notamment issues de l'Etat, de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et de l'Union européenne.

Des recettes en provenance de l'Etat sont réévaluées à la hausse, principalement sous l'effet de l'inscription de 829 929 euros de financements complémentaires au titre de la politique de l'enfance dont l'actualisation du soutien à l'accompagnement du maintien de la prise en charge des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance (909 264 euros en 2026). En outre, une nouvelle recette est inscrite afin de financer le renforcement de l'encadrement dans les

pouponnières à caractère social, conformément aux dispositions du décret du 5 septembre 2025, pour un montant en 2026 de 391 124 euros. À l'inverse, la participation de l'Etat relative à la mise à l'abri des jeunes primo-arrivants se déclarant mineurs non accompagnés est revue à la baisse du fait des arrivées moins nombreuses.

Il est par ailleurs prévu 580 000 euros de concours financiers de l'Etat pour accompagner le recrutement d'agent.es contractuel.les dans le cadre de différents dispositifs, tels que le pacte local des solidarités ou le contrat insertion emploi.

S'agissant des concours versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, les prévisions sont globalement revues à la hausse de 128 275 euros. Cette évolution s'explique notamment par l'inscription de 886 757 euros au titre du fonds de soutien à la mobilité et aux conditions de travail des professionnels du champ de l'aide à domicile. En revanche, les dotations versées pour l'accompagnement de l'autonomie sont ajustées à la baisse de 819 082 euros.

D'autre part, les participations attendues du Fonds social européen dans le cadre de la gestion déléguée de la subvention globale relative au programme opérationnel d'accompagnement vers l'emploi sont réduites de 989 950 euros.

Concernant les autres natures de produits, il convient de souligner l'inscription de 498 695 euros de recettes complémentaires au titre des recouvrements de dépenses d'aide sociale, ainsi que 149 025 euros correspondant à des annulations de mandats émis sur exercices antérieurs.

Enfin, une recette de 127 524 euros est inscrite au titre du remboursement par l'Etat des intérêts moratoires versés à des entreprises l'année dernière et sur le début de l'exercice 2026 en raison de retards de paiement imputables au comptable public concernant des mandats émis sur l'exercice 2025. Le montant de ce remboursement a été définitivement arrêté à l'issue des échanges contradictoires menés avec la Direction régionale des finances publiques.

B. Les recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement hors emprunts enregistrent, à l'occasion de cette étape budgétaire, une diminution limitée à 282 349 euros.

Plusieurs ajustements affectent toutefois certains postes de recettes. Ainsi, le produit attendu au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements est revu à la baisse de 1,46 million d'euros, en raison du décalage de plusieurs opérations financées par ce dispositif.

A l'inverse, 844 013 euros de recettes supplémentaires sont inscrits au titre de financements attendus sur des opérations de travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale ainsi que pour des opérations conduites par le Département pour le compte de tiers. Il est notamment prévu une participation complémentaire de 700 000 euros du Département des Côtes d'Armor dans le cadre de la réalisation des travaux de réhabilitation du pont Saint-Hubert.

Par ailleurs, 734 417 euros de recettes supplémentaires relatives à des remboursements de dépenses d'investissement mandatées sur exercices antérieurs, notamment des avances sur des marchés de travaux pour cause de sous-traitance et des régularisations de préfinancements versés à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural dans le cadre de constitution de réserves foncières.

Il est à noter une réduction de 326 679 euros des crédits inscrits au titre du remboursement du solde du fonds Covid résistance mis en place par la Région Bretagne pour soutenir les petites entreprises et associations lors de la pandémie. Cette évolution fait suite à la notification par la Région des sommes définitives reversées à l'ensemble des départements bretons contributeurs dans le cadre de la clôture de ce fonds de soutien.

Enfin, les produits escomptés dans la vente de biens immobiliers et de terrains sont ajustés à la baisse de 151 410 euros.

II. UNE AUGMENTATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL PRINCIPALEMENT LIÉE À LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES RÉGLEMENTAIRES ET UN REPORT DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT EN RAISON DU DÉCALAGE DE RÉALISATION D'OPÉRATIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE

COMMISSION 1
ENVIRONNEMENT, AMENAGEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

	BP + BS en milliers d'euros	DM2 en milliers d'euros	Total en milliers d'euros
Crédits de fonctionnement	**24 495,31**	**+ 8,58**	**24 503,89**
11 – Mobilités	11 961,97	+ 58,59	12 020,56
12 – Aménagement et développement des territoires	2 288,94	0,00	2 288,94
13 – Aménagement numérique du territoire	63,27	0,00	63,27
14 – Tourisme	707,50	0,00	707,50
15 – Innovation, Attractivité, Europe	114,50	0,00	114,50
16 – Economie sociale et solidaire	341,20	0,00	341,20
17 – Agriculture	3 641,85	+ 57,43	3 699,28
18 – Environnement	5 376,09	- 107,44	5 268,64
Crédits d'investissement	**46 755,07**	**+ 2 024,24**	**48 779,30**
11 – Mobilités	30 912,15	- 24,25	30 887,90
12 – Aménagement et développement des territoires	5 899,43	+ 2 000,00	7 899,43
13 – Aménagement numérique du territoire	2 654,97	0,00	2 654,97
14 – Tourisme	42,19	0,00	42,19
15 – Innovation, Attractivité, Europe	1 800,00	0,00	1 800,00
16 – Economie sociale et solidaire	105,08	0,00	105,08
17 – Agriculture	1 520,07	0,00	1 520,07
18 – Environnement	3 821,18	+ 48,49	3 869,67
Total Environnement, Aménagement équilibré du territoire, Transitions	**71 250,38**	**+ 2 032,82**	**73 283,20**

Encours d'autorisation de programme	**221 073,30**	**+ 7 597,59**	**228 670,89**
11 – Mobilités	126 477,12	+ 6 025,23	132 502,35
12 – Aménagement et développement des territoires	49 481,19	+ 1 960,60	51 441,79
13 – Aménagement numérique du territoire	7 552,27	0,00	7 552,27
14 – Tourisme	175,95	0,00	175,95
15 – Innovation, Attractivité, Europe	12 181,30	+ 211,00	12 292,30
16 – Economie sociale et solidaire	105,08	0,00	105,08
17 – Agriculture	2 990,14	+ 158,34	3 148,48
18 – Environnement	22 110,24	- 736,58	21 373,66

Politique 11 - Mobilités

L'augmentation de 58 593 euros des crédits de fonctionnement résulte principalement d'un abondement de 50 000 euros destinés au versement de la contribution au service unifié, afin de lui permettre de faire face à des besoins accrus d'achats de pièces détachées et de fournitures nécessaires à la maintenance des véhicules du Département et du Service départemental d'incendie et de secours.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire 9 056 euros de crédits complémentaires pour la maintenance des centres d'exploitation routiers, en cohérence avec les besoins estimés.

La diminution de 24 250 euros des crédits d'investissement résulte du report de 691 094 euros de crédits affectés à l'opération de réhabilitation du viaduc Saint-Hubert dont le calendrier de réalisation est décalé en raison d'aléas techniques rencontrés au cours du chantier.

Dans le même temps, 201 600 euros de crédits consacrés au financement du projet de nouvelle liaison ferroviaire entre Rennes et Nantes sont rephasés sur les exercices ultérieurs afin de tenir compte de l'état d'avancement réel des études.

Enfin, 110 000 euros de crédits d'études destinés à la mise en œuvre de projets de mobilité alternative sur les secteurs de Fougères, Vitré et Châteaubourg sont également reportés, en adéquation avec les besoins prévisionnels actualisés.

En revanche, 1,14 million d'euros de crédits prévus pour l'aménagement d'une nouvelle piste cyclable entre Domloup et Chantepie dans le cadre du programme « Mobilités 2025 » sont rephasés sur l'exercice afin de tenir compte de l'avancement du projet, dont la réalisation progresse à un rythme plus soutenu qu'anticipé, notamment grâce à des conditions météorologiques favorables.

La revalorisation de 6,03 millions d'euros de l'encours d'autorisation de programme s'explique principalement par l'augmentation de 3,85 millions d'euros de l'enveloppe destinée à l'achat de matériels roulants de voirie, afin d'anticiper sur cette fin d'année la passation de nouvelles commandes de véhicules et d'engins lourds au regard des délais de livraison particulièrement longs observés actuellement sur ces types d'équipements.

Dans le même temps, les enveloppes affectées au programme d'amélioration du réseau routier départemental et aux opérations de confortement des ouvrages d'art sont majorées respectivement de 872 664 euros et de 866 000 euros afin de permettre le lancement de nouvelles interventions.

Politique 12 - Aménagement et développement des territoires

La hausse de 2 millions d'euros des crédits d'investissement conjuguée à celle de 1,96 million d'euros de l'encours d'autorisation de programme est destinée à répondre aux sollicitations de versements d'acomptes de subventions attendues d'ici la fin de l'exercice.

Politique 15 - Innovation, Attractivité, Europe

L'augmentation de l'encours d'autorisation de programme de 211 000 euros résulte de la réinscription des crédits nécessaires à l'engagement d'un dossier sur l'enveloppe consacrée au financement de projets inscrits au volet Enseignement supérieur, recherche et innovation du contrat de plan Etat - Région.

Politique 17 - Agriculture

Les crédits de fonctionnement augmentent de 57 428 euros en raison principalement de l'inscription de 50 000 euros de crédits destinés à la mise en œuvre du plan de soutien à l'agriculture touchée par la sécheresse, dont les orientations générales ont été approuvées par la Commission permanente de septembre dernier et qui fait l'objet d'un rapport présenté à cette même session. A ce titre, il est proposé la création d'une autorisation d'engagement d'un montant total de 800 000 euros.

Par ailleurs, 10 000 euros de crédits dédiés au dispositif de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs sont rephasés sur l'exercice afin de répondre aux sollicitations.

La revalorisation de 158 341 euros de l'encours d'autorisation de programme résulte de l'inscription en investissement d'une nouvelle enveloppe "plan sécheresse" d'un montant de 200 000 euros au titre du plan d'urgence en faveur de l'agriculture. Cette inscription est compensée en partie par la réduction de crédits sur l'enveloppe relative aux mesures en faveur de l'agriculture qui n'allait pas être consommée intégralement en 2026 au regard du nombre de dossiers à financer.

Politique 18 - Environnement

La baisse de 107 443 euros des crédits de fonctionnement s'explique par une réduction de 64 713 euros de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe "Biodiversité et paysages" résultant des ajustements effectués sur ce budget dans le cadre de cette étape budgétaire.

Il est par ailleurs restitué 50 000 euros de crédits d'études et d'honoraires sur des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux ou des projets en faveur de la transition écologique et énergétique au regard des besoins de fin d'année.

A l'inverse, il est inscrit 21 700 euros de crédits complémentaires au titre du financement d'actions en faveur d'une alimentation responsable.

Les crédits d'investissement sont augmentés de 48 487 euros en raison du rephasage sur l'exercice de 131 487 euros destinés au financement des appels à projets pour le développement durable dans les structures pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap pour tenir compte du rythme de réalisation des dossiers subventionnés.

En revanche, sur les opérations d'aménagement foncier à visée environnementale en vue de la protection de la qualité de l'eau, il est proposé le report de 83 000 euros de crédits afin de les caler au rythme d'avancement des études ou travaux.

La diminution de 757 577 euros de l'encours d'autorisation de programme résulte d'un ajustement aux montants engagés de l'enveloppe consacrée au financement des appels à projets pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.

COMMISSION 2
PROTECTION DE L'ENFANCE ET EGALITE DES CHANCES

	BP + BS en milliers d'euros	DM2 en milliers d'euros	Total en milliers d'euros
Crédits de fonctionnement	**266 679,99**	**+ 381,29**	**267 061,28**
21 – Enseignement 2ème degré	31 574,96	+ 242,16	31 817,12
22 – Autres cycles d'enseignement	29,90	0,00	29,90
23 – Culture	4 102,79	0,00	4 102,79
24 – Sport	1 287,07	+ 66,87	1 353,94
25 – Jeunesse	1 227,82	+ 3,12	1 230,95
26 – Famille, Enfance, Prévention	228 407,44	+ 69,13	228 476,57
27 – Politiques transversales	50,00	0,00	50,00
Crédits d'investissement	**38 398,82**	**+ 72,84**	**38 471,66**
21 – Enseignement 2ème degré	30 034,44	- 21,56	30 012,88
23 – Culture	2 419,82	- 46,40	2 373,42
24 – Sport	3 759,83	- 83,44	3 676,39
25 – Jeunesse	621,69	0,00	621,69
26 – Famille, Enfance, Prévention	1 577,74	+ 224,24	1 808,73
Total Protection de l'enfance et Egalité des chances	**305 078,81**	**+ 454,13**	**305 532,94**

Encours d'autorisation de programme	**266 406,13**	**- 59 027,50**	**207 378,63**
21 – Enseignement 2ème degré	236 447,01	- 58 465,58	177 981,43
23 – Culture	10 784,51	- 8,39	10 776,12
24 – Sport	9 297,81	- 400,00	8 897,81
25 – Jeunesse	1 232,39	- 10,03	1 222,36
26 – Famille, Enfance, Prévention	8 644,41	- 143,50	8 500,91

Politique 21 - Enseignement 2e Degré

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 242 162 euros résulte d'un ajustement à la hausse de 100 000 euros des crédits inscrits au titre de l'aide à la restauration scolaire des collèges publics visant à permettre le versement de compensations financières dans le cadre de la mise en place de la tarification solidaire. Cette dépense est compensée par l'inscription d'une recette de fonctionnement du même montant, correspondant à la récupération des excédents auprès des établissements, conformément au mécanisme de péréquation prévu, ainsi qu'au principe de neutralité budgétaire de cette mesure.

Par ailleurs, il est proposé l'ajout de 98 572 euros de crédits complémentaires au titre du financement de projets de mobilité européenne des collégien.nes dans le cadre du programme Erasmus+ pour répondre aux sollicitations des établissements. Il est précisé que ces dépenses bénéficient d'un financement européen.

En revanche, les crédits de participations attribuées aux collèges dans le cadre de l'organisation des voyages éducatifs sont diminués de 44 000 euros au regard des besoins constatés.

Sur les dépenses liées à la gestion des bâtiments des collèges, 58 467 euros de crédits supplémentaires sont inscrits afin de les ajuster aux dépenses qui seront effectivement réalisées cette année, dont 70 000 euros destinés à couvrir les frais de dépose de bâtiments modulaires mis à disposition du collège privé Saint Joseph La Salle à Tinténiac.

Du côté des crédits d'investissement, une baisse de 21 560 euros est enregistrée, notamment due au report de 430 130 euros de crédits consacrés aux programmes transversaux portant sur l'amélioration des performances énergétiques et le développement des énergies renouvelables dans plusieurs collèges, afin de tenir compte du décalage de certaines opérations.

De la même manière, 255 083 euros de crédits destinés au programme de restructuration et d'extension des collèges sont rephasés sur les exercices suivants afin de les ajuster au calendrier actualisé des travaux.

A l'inverse, 336 000 euros de crédits d'études engagées dans le cadre de l'opération de construction du collège de Beauregard sont rebasés sur l'exercice au regard de l'état d'avancement du projet.

Il est par ailleurs proposé d'inscrire 436 114 euros de crédits complémentaires pour l'acquisition de matériels et équipements de cuisine des collèges afin de répondre aux besoins urgents d'ici la fin de l'année.

L'encours d'autorisation de programme diminue de 58,47 millions d'euros en raison du solde pour un montant global de 64,2 millions d'euros des enveloppes des opérations qui ne pourront être poursuivies dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. Sont concernés le projet de réhabilitation de la cité scolaire François-René de Chateaubriand à Combourg, une dernière phase de restructuration du collège Les Rochers Sévigné à Vitré ainsi que la rénovation du collège Thérèse Pierre à Fougères.

A l'inverse, l'enveloppe relative au programme de mise en accessibilité des collèges est revalorisée de 5,07 millions d'euros pour permettre d'engager prochainement les travaux.

Politique 23 - Culture

La réduction des crédits d'investissement de 46 403 euros s'explique par le report de 33 136 euros de crédits consacrés au projet d'aménagement du bâtiment des Archives départementales afin de les ajuster aux dépenses qui seront effectivement réalisées cette année.

25 000 euros d'euros de crédits affectés à l'opération de rénovation du musée Manoli sont également décalés sur les exercices suivants au regard de l'état d'avancement de l'opération.

En outre, 20 000 euros de crédits dédiés à la constitution du fonds départemental d'art contemporain sont reportés au vu des besoins estimés d'ici la fin de l'année.

A l'inverse, il est proposé de rephaser sur l'exercice 31 523 euros de crédits en faveur de la conservation du patrimoine bâti et mobilier non protégé sur le territoire compte tenu de l'avancement des projets subventionnés.

La diminution de 8 390 euros de l'encours d'autorisation de programme résulte d'un ajustement aux montants effectivement attribués de l'enveloppe relative au dispositif d'aide à l'équipement associatif culturel et de celle destinée au soutien des projets de restauration du patrimoine non protégé des communes.

Politique 24 - Sport

La hausse des crédits de fonctionnement de 66 875 euros s'explique par l'inscription de 30 000 euros sur une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant total de 90 000 euros destinée à accompagner la mise en œuvre d'un dispositif de soutien aux athlètes bretillien.nes préparant les prochaines échéances olympiques et paralympiques. Ce dossier fera l'objet d'une présentation à la Commission permanente de décembre.

Par ailleurs, l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 80 000 euros est prévue afin de permettre la souscription du marché annuel d'achat de visibilité avec le club Cesson Rennes Métropole Handball pour la saison sportive 2026 - 2027. À ce titre, 40 000 euros de crédits sont

inscrits dès l'exercice 2026 pour lancer la consultation. Le montant de la participation reste identique à celle de la saison précédente.

La réduction de 83 437 euros des crédits d'investissement s'explique par le report de 73 437 euros de crédits destinés au soutien des équipements sportifs communaux afin de les adapter au rythme des projets subventionnés.

La diminution de 400 000 euros de l'encours d'autorisation de programme résulte essentiellement de l'ajustement à la baisse, à hauteur de 390 000 euros, de l'enveloppe relative au financement des équipements sportifs communaux afin de la mettre en cohérence avec les montants effectivement attribués.

Politique 25 - Jeunesse

La réduction de l'encours d'autorisation de programme de 10 029 euros s'explique par un ajustement aux montants réellement engagés de l'enveloppe consacrée au dispositif d'aide à l'investissement aux structures accueillant des jeunes.

Politique 26 - Famille, Enfance, Prévention

Les crédits de fonctionnement enregistrent une hausse nette de 69 130 euros. Cela recouvre différents mouvements, dont le redéploiement de crédits permettant le paiement auprès des structures d'accueil des enfants confiés, du "Ségur pour tous" au titre de l'année 2024, dont le montant s'élève à 1,68 million d'euros. Les mouvements suivants concourent notamment à ce financement :

- 992 000 euros sont restitués sur les dépenses courantes d'accompagnement des enfants confiés :
  - une diminution de 521 500 euros est opérée sur les comptes dédiés à leur transport (par prestataire ou par l'assistant.e familial.e) ;
  - les crédits alloués à la rémunération et frais annexes, des assistant.es familiaux.ales sont également diminués, à hauteur de 400 000 euros (sur un budget initial de 47,94 millions d'euros) ;
  - les crédits alloués aux dépenses courantes des enfants pris en charge notamment au titre de l'accueil familial sont diminués de 70 500 euros ;

- une diminution de 338 000 euros est par ailleurs réalisée sur les dépenses dédiées aux primo-arrivants et mineurs non accompagnés :
  - 264 000 euros sont restitués du fait du décalage de la passation du marché d'externalisation de la gestion logistique du lieu de mise à l'abri des primo-arrivants ;
  - et 74 000 euros sont issus des dépenses courantes engagées par la mission mineurs non accompagnés (pressing, coiffeur, habillement, fournitures scolaires, interprétariat, transport), dont la sous-exécution est liée au ralentissement des arrivées, constaté en 2026 ;

- enfin, 70 000 euros prévus pour l'accompagnement de la nouvelle formation des assistant.es familiales.aux sont restitués.

En fonction du niveau de consommation qui sera constaté en fin d'année, les crédits disponibles complémentaires pourront venir également financer des déficits 2025, pour un besoin estimé à 1,7 million d'euros, par anticipation de l'exercice 2027.

Par ailleurs, un montant de 79 760 euros est inscrit afin de pouvoir poursuivre jusqu'à 4 mois les mesures de soutien face à la hausse du carburant, au profit des assistant.es familiaux.ales, et des services d'aide à domicile. Au global, sur les politiques Enfance famille et autonomie, le montant inscrit pour ce nouveau plan de soutien carburant est de 320 000 euros.

Un montant de 1,38 million d'euros dédiés à la prévention spécialisée fait l'objet d'un redéploiement. Cette dépense a vu son imputation comptable modifiée en 2026. L'impact global de ce mouvement est nul.

Sur la protection maternelle et infantile, une hausse de crédits de 120 000 euros est prévue afin de permettre la mise en paiement de factures tardives du groupe hospitalier Rance Emeraude (factures pour l'unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger, pour les exercices 2024 et 2025 qui s'ajoutent à l'exercice 2026, et factures des vacations médicales pour les exercices 2024 et 2025 en complément de l'exercice 2026).

Enfin, le montant inscrit en vue d'acquérir des vaccins reposait sur une prévision prudente en raison d'une estimation difficile des effets de la fin de la compétence vaccinale : en raison de la sous-consommation constatée, 85 000 euros sont restitués.

L'augmentation des crédits d'investissement de 224 239 euros résulte de l'inscription de 270 468 euros en vue d'acquérir de nouveaux locaux à Hédé pour l'accueil des mineurs non accompagnés, dans la mesure du possible avant la fin de l'année.

Concernant l'encours des autorisations de programme, une réduction de 143 000 euros est opérée, correspondant à un ajustement aux montants réellement attribués de l'enveloppe allouée à l'accompagnement des établissements du secteur de la protection de l'enfance dans leurs projets de restructuration et d'amélioration des conditions d'accueil des jeunes.

COMMISSION 3
SOLIDARITES ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

	BP + BS en milliers d'euros	DM2 en milliers d'euros	Total en milliers d'euros
Crédits de fonctionnement	**541 380,22**	**+ 2 982,89**	**544 363,11**
31 – Personnes handicapées	210 661,31	- 430,58	210 230,73
32 – Personnes âgées	161 823,47	+ 1 788,21	163 611,68
33 – Insertion	167 379,34	+ 1 631,55	169 010,89
34 – Actions sociales diverses	325,03	+ 3,17	328,20
35 – Coopération et solidarité internationales	288,95	- 0,60	288,35
36 – Logement	402,58	0,00	402,58
37 – Droits des femmes et lutte contre les discriminations	499,54	- 8,86	490,68
Crédits d'investissement	**21 861,26**	**- 43,13**	**21 818,13**
31 – Personnes handicapées	1 794,50	0,00	1 794,50
32 – Personnes âgées	3 622,54	0,00	3 622,54
33 – Insertion	394,21	- 0,76	393,45
34 – Actions sociales diverses	1 047,65	- 42,37	1 005,28
36 – Logement	15 002,36	0,00	15 002,36
Total Solidarités et Lutte contre les exclusions	**563 241,48**	**+ 2 939,76**	**566 181,24**

Encours d'autorisation de programme	**131 767,07**	**+ 1 791,93**	**133 559,00**
31 – Personnes handicapées	2 677,81	0,00	2 677,81
32 – Personnes âgées	33 359,99	0,00	33 359,99
33 – Insertion	1 052,35	- 0,76	1 051,59
34 – Actions sociales diverses	16 138,11	+ 554,22	16 692,33
36 – Logement	78 538,81	+ 1 238,47	79 777,28

Politique 31 - Personnes handicapées

La réduction de 430 579 euros des crédits de fonctionnement résulte d'une diminution de plus 4 millions des crédits destinés au versement de la prestation de compensation du handicap en raison du niveau de consommation constatée à ce stade de l'année.

En revanche, afin de financer le versement de la prime Ségur à l'ensemble des personnels relevant du champ de la branche associative des activités sanitaires, sociales et médico-sociales, ou "Ségur pour tous", au titre de l'année 2024, des crédits supplémentaires sont inscrits à hauteur de 2,28 millions d'euros au bénéfice des établissements d'hébergement et services pour les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, il est prévu 1,04 million d'euros de crédits complémentaires afin de financer le maintien en établissement pour jeunes adultes en situation de handicap, dans le cadre de l'amendement Creton, au regard des besoins constatés, dont 340 000 euros de crédits non reconductibles.

Il est également proposé 179 780 euros de crédits nouveaux pour la mise en œuvre de l'avenant n° 75 / 2026 portant sur la revalorisation des salaires dans la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile.

Enfin, 129 431 euros de crédits de subventions sont inscrits au titre du soutien financier exceptionnel destiné à l'amélioration du confort thermique des établissements et services pour personnes âgées, conformément à la décision adoptée lors de la Commission permanente de septembre dernier.

Politique 32 - Personnes âgées

Les crédits de fonctionnement augmentent de 1,79 million d'euros du fait de l'inscription de 1,11 million d'euros de crédits pour la mise en œuvre du fonds de soutien à la mobilité et aux conditions de travail des professionnel.les du champ de l'aide à domicile au titre de l'année 2026. Ces dépenses engagées par le Département seront intégralement financées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Il est par ailleurs prévu 646 057 euros de crédits complémentaires au titre du financement de l'avenant n° 75 / 2026 qui revalorise les coefficients salariaux pour les services autonomie à domicile relevant de la convention collective de la branche de l'aide à domicile.

En outre, 240 241 euros de crédits sont inscrits afin de financer l'instauration d'une nouvelle mesure exceptionnelle de soutien aux services d'aide à domicile relevant des compétences directes du Département sur l'allocation personnalisée d'autonomie, destinée à atténuer l'impact de la nouvelle hausse des prix du carburant observée depuis le début du mois de septembre.

Enfin, il est proposé l'ajout de 67 379 euros de crédits nouveaux afin de couvrir, au titre de l'année 2024, le coût des revalorisations salariales issues du "Ségur pour tous" dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux intervenant auprès des personnes âgées.

À l'inverse, les crédits consacrés à l'allocation personnalisée à l'autonomie à domicile, versée directement aux services d'aide et d'accompagnement, sont ajustés à la baisse de 421 201 euros.

Politique 33 - Insertion

La hausse des crédits de fonctionnement de 1,63 million d'euros s'explique par l'inscription de 3,1 millions d'euros supplémentaires au titre des allocations du revenu de solidarité active afin de répondre aux besoins de fin d'année compte tenu des appels de fonds déjà connus de la Caisse des allocations familiales.

En revanche, il est proposé la diminution d'un million d'euros de crédits de subventions accordées au titre du programme national Fonds social européen + « Emploi, inclusion, jeunesse et compétences » afin de les ajuster aux besoins réels.

Une partie des crédits d'honoraires (330 096 euros) initialement prévus, sont ajustés ou rephasés sur l'année 2027 du fait du décalage du lancement des marchés.

Les inscriptions prévues pour les subventions au titre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté sont diminuées de 188 225 euros au regard du montant plus faible de la recette.

Une réduction de 131 851 euros des crédits de frais d'insertion délégués est également prévue afin de tenir compte notamment de la fin de délégation pour les territoires de Saint-Malo et de Fougères.

Enfin, 332 595 euros sont inscrits pour comptabiliser les admissions en non-valeur et les créances éteintes au titre des indus sur les allocations du revenu de solidarité active présentées dans le cadre de cette session.

Politique 34 - Actions sociales diverses

Les crédits d'investissement diminuent de 42 371 euros en raison principalement du report de 34 610 euros de crédits liés aux opérations d'extension de l'espace social commun de Dol-de-Bretagne, de construction du centre départemental d'action sociale sur la commune de Le Rheu et de réalisation d'un espace social commun à Dinard au regard du planning actualisé de ces projets.

La revalorisation de 554 200 euros de l'encours d'autorisation de programme correspond essentiellement à l'augmentation de 553 000 euros de l'enveloppe consacrée à l'opération de construction du centre départemental d'action sociale à Le Rheu pour tenir compte du coût ajusté des travaux.

Politique 36 - Logement

L'encours d'autorisation de programme augmente de 1,24 million en raison d'une revalorisation de 1,27 million d'euros de l'enveloppe allouée au financement des opérations de production ou réhabilitation de logements locatifs sociaux dans le cadre de la délégation des aides à la pierre au regard de la programmation inscrite sur 2026.

En fonctionnement, les crédits demeurent globalement stables. Il convient toutefois de souligner la création de deux nouvelles autorisations d'engagement. La première d'un montant de 756 000 euros vise à permettre le lancement de la procédure de renouvellement du marché de maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale pour la période 2027 - 2030. La seconde à hauteur de 850 000 euros est destinée à financer la nouvelle prestation de pré-instruction des demandes d'aides à la pierre dans le cadre de la prise de compétence du Département sur le parc privé.

COMMISSION 4
FINANCES, CITOYENNETE, MOYENS DES SERVICES

	BP + BS en milliers d'euros	DM2 en milliers d'euros	Total en milliers d'euros
Crédits de fonctionnement	**297 550,32**	**+ 1 084,36**	**298 634,69**
40 – Ressources humaines	195 479,16	+ 193,97	195 673,13
41 – Finances, Moyens des services	65 229,13	+ 925,87	66 155,00
42 – Sécurité	36 842,03	- 35,48	36 806,55
Crédits d'investissement	**76 861,64**	**- 600,40**	**76 261,24**
40 – Ressources humaines	123,57	- 2,16	121,40
41 – Finances, Moyens des services	71 519,48	+ 0,40	71 519,88
42 – Sécurité	5 218,60	- 598,63	4 619,96
Total Finances, Citoyenneté, Moyens des services	**374 411,97**	**+ 483,96**	**374 895,93**

Encours d'autorisation de programme	**92 361,63**	**+ 603,61**	**92 965,23**
40 – Ressources humaines	188,57	- 12,16	176,40
41 – Finances, Moyens des services	68 067,34	+ 711,25	68 778,59
42 – Sécurité	24 105,72	- 95,48	24 010,24

Politique 40 - Ressources humaines

L'augmentation des crédits de fonctionnement de 193 971 euros s'explique par la fin des délégations de gestion des allocataires du revenu de solidarité active sur les territoires des communes de Fougères et de Saint-Malo (+ 123 971 euros). Cette dépense est intégralement compensée par l'arrêt des dotations versées aux communes délégataires.

En outre, l'affectation en dépense de financements nouveaux ou prolongés (notamment Contrat insertion emploi / Service revenu de solidarité active) permet de compenser la masse salariale générée par le recrutement des agent.es non-permanent.es afférents (+ 70 000 euros).

Enfin, des crédits à hauteur de 108 672 euros sont inscrits afin de financer les quatre postes créés à l'occasion de la réinternalisation de la restauration scolaire des élèves du collège Duguay-Trouin à Saint-Malo. Cette dépense est intégralement compensée par la suppression de la participation annuelle versée au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires au titre de l'accueil des collégien.nes.

Il est par ailleurs proposé de faire évoluer l'effectif du cabinet de la collectivité, composé depuis 2004 de 9 emplois de collaborateur.rices, l'effectif autorisé par le décret n° 2025-695 du 24 juillet 2025 (article R. 333-7 du code général de la fonction publique) étant à 10 au vu de la population du département, en créant un dixième emploi de cabinet.

La diminution de 2 163 euros des crédits d'investissement, ainsi que la réduction de 12 163 euros de l'encours d'autorisation de programme, résultent d'un ajustement aux besoins réels de l'enveloppe consacrée à l'acquisition de mobilier et matériel adaptés dans le cadre de l'accompagnement des agent.es en situation de handicap.

Politique 41 - Finances, Moyens des services

La hausse de 925 871 euros des crédits de fonctionnement résulte de l'inscription de 413 831 euros sur le prélèvement au titre du fonds de péréquation des départements afin de l'ajuster au montant définitivement arrêté par le Comité des finances locales.

Il est également prévu 390 000 euros de crédits complémentaires sur la ligne relative à l'achat de carburant pour faire face à l'augmentation des prix et couvrir les besoins d'ici la fin de l'année.

Il est par ailleurs procédé à l'inscription d'une dotation complémentaire de 103 155 euros sur la provision constituée pour faire face au risque de non recouvrement des sommes réclamées à l'association Espace Kiêthon correspondant aux échéances bancaires réglées par le Département en 2026 dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt accordée à la structure. Il est également proposé d'ajuster la provision pour créances douteuses calculée sur la base d'un taux de dépréciation de 15 % appliqué au stock actualisé des restes à recouvrer de plus de deux ans transmis par le Payeur départemental et d'inscrire une dotation complémentaire de 21 279 euros par rapport à la provision déjà constituée.

Sur la section d'investissement, les crédits restent globalement stables avec cependant des ajustements opérés sur certains secteurs.

Sur les bâtiments, il est notamment inscrit 166 240 euros de crédits destinés à la relocalisation des organisations syndicales et des équipes mobiles d'aménagement et de travaux dans des nouveaux modulaires dans le cadre du projet de réaménagement du site de Beauregard.

S'ajoute le rephasage sur l'exercice de 183 600 euros de crédits d'études dans le cadre du projet de construction du restaurant mutualisé avec le futur collège de Beauregard.

Il est par ailleurs prévu 445 000 euros de crédits nouveaux sur l'opération d'aménagement intérieur de l'Hôtel du Département afin de l'adapter au coût actualisé des travaux et de permettre la réalisation d'interventions complémentaires.

En revanche, il est rendu 175 556 euros de crédits consacrés au plan de maintenance et de travaux d'amélioration des bâtiments des services afin de les aligner sur les dépenses réellement prévues sur l'année.

Sur le volet des dépenses informatiques, il est reporté 91 020 d'euros de crédits inscrits au titre de la mise en œuvre de la feuille de route numérique au regard du planning de certains projets.

En outre, 256 670 euros de crédits sont restitués en raison du report du choix de la solution destinée à renforcer la sécurisation des données des agent.es du Département ainsi que des accès des prestataires informatiques et qui vise à répondre aux exigences de la directive européenne Network and information security 2 sur la cybersécurité.

Par ailleurs, 68 710 euros de crédits inscrits au titre du budget participatif départemental sont reportés au regard du rythme de réalisation de certains projets subventionnés.

La hausse de 711 246 euros de l'encours d'autorisation de programme s'explique par la revalorisation de 800 000 euros de l'enveloppe consacrée au réaménagement du site de Beauregard. Cette augmentation vise à poursuivre les études et les travaux nécessaires au relogement des équipes mobiles d'aménagement et de travaux et des organisations syndicales actuellement installées dans les modulaires de Cucillé 2.

Il est également revalorisé de 445 000 euros l'autorisation pluriannuelle destinée à l'opération d'aménagement intérieur de l'Hôtel du Département en lien avec les crédits de paiement précédemment évoqués.

En revanche, l'enveloppe relative au programme de maintenance et de modernisation des bâtiments des services est réduite de 384 123 euros en cohérence avec le volume des interventions effectivement planifiées.

Par ailleurs, sur le domaine informatique, l'enveloppe dédiée aux matériels et équipements informatiques des services est révisée à la baisse de 250 000 euros en raison du report de l'acquisition de la solution destinée à renforcer la sécurisation des données des agent.es départementaux.ales et des accès des prestataires informatiques.

Politique 42 - Sécurité

La réduction 35 480 euros des crédits de fonctionnement résulte d'un ajustement aux besoins réels des crédits destinés aux frais d'actes et de contentieux sur des opérations de construction ou restructuration de centres d'incendie et de secours et des crédits affectés à la location de matériels ou modulaires sur les sites des casernes.

La baisse des crédits d'investissement de 598 634 euros s'explique essentiellement par le rephasage sur les exercices suivants de crédits destinés au programme de construction ou de restructuration des centres d'incendie et de secours, afin de tenir compte des ajustements de calendrier de certaines opérations. A ce titre, 376 000 euros de crédits prévus pour l'opération de réfection de la toiture du centre de secours de Saint-Malo sont reportés afin d'être alignés sur l'avancement effectif des travaux.

La diminution de 95 477 euros de l'encours d'autorisation de programme résulte principalement de l'ajustement de plusieurs opérations à leur coût actualisé. Ainsi, l'enveloppe dédiée à la réalisation du centre d'incendie et de secours sur la commune de Baulon est réduite de 51 095 euros afin de la caler sur le coût révisé de l'opération. Par ailleurs, l'autorisation de programme relative à la construction de la plateforme logistique mutualisée entre les services départementaux et le Service départemental d'incendie et de secours est diminuée de 30 000 euros pour tenir compte du montant définitif de l'opération.

Décide :

- d'approuver la décision modificative n° 2 2026 du budget principal selon le projet ci-annexé et tel qu'il apparait dans les tableaux de synthèse pour les opérations réelles, joints en annexes 1 et 2 ;

- d'approuver la décision modificative n° 2 2026 des budgets annexes « Gestion locative bâtiments biotechnologies » et « Biodiversité et paysages » selon les projets ci-annexés et dont les montants des opérations réelles sont synthétisés dans les tableaux joints en annexes 3 à 6 ;

- d'approuver la création des autorisations pluriannuelles millésimées 2026 suivantes :

Budget principal :

Code	Objet	Encours
AGRIF006	Plan de soutien - Sécheresse 2026	800 000,00 €
AGRII013	Plan de soutien - Sécheresse 2026	200 000,00 €
AHABF003	Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale	756 000,00 €
AHABF006	Délégation Instruction Parc privé	850 000,00 €
FATHF001	Fonds des athlètes - Jeux Olympiques et Paralympiques 2028 2030	90 000,00 €
PRESTF001	Visibilité Handball	80 000,00 €

- d'approuver la situation des autorisations de programme et d'engagement créées ou ajustées, dans le cadre de cette décision modificative, ainsi que leur déclinaison prévisionnelle en crédits de paiement, telle que figurant en annexe 7 ;

- d’approuver la création d’un dixième emploi de collaborateur.rice de cabinet ;

- d’inscrire une dotation complémentaire d’un montant de 103 155,12 euros à la provision pour dépréciation des actifs circulants constituée pour faire face au risque du non recouvrement d’une créance auprès de l’association Espace Kiêthon (imputation 68-01-6817) ;

- d’ajuster la provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer de plus de deux ans issus de l’état actualisé des créances transmis par le Payeur départemental et d’inscrire une provision complémentaire d’un montant de 21 278,89 euros (imputation 68-01-6817) ;

Vote :

Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 21

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le : 29 octobre 2026 ID: AD_2026_0094	Pour extrait conforme Signé électroniquement le jeudi 29 octobre 2026 Pour le Président et par délégation, La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation Elodie JARNIGON